



**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES DU BAS-COUSERANS**

Novembre 2009



PRESENTATION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

GESTIONNAIRE

Communauté de Communes du Bas-Couserans

COORDONNEES DU RELAIS

ESPACE PETITE ENFANCE « L'ARC-EN-CIEL »
Rue Principale, Place de la Mairie 09160 MERCENAC
Tél. : 05.61.96.63.60 / Fax : 05.34.14.39.92
e-mail : ram.cbc@wanadoo.fr ou mfontaine@bas-couserans.fr

PERSONNEL

Marie FONTAINE, animatrice responsable du Relais,
titulaire du diplôme d'état d'assistante de service social

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS :

Mardi et jeudi de 8H30 à 12H et de 13H à 17H ; Mercredi matin de 8H30 à 12H

Temps collectifs à la salle d'activités :

Mardi, jeudi et 2 mercredis par mois (le 2^{ème} et 4^{ème}) entre 9H30 et 12H

Permanences d'accueil :

Mardi et Jeudi de 13H à 17H

LOCAUX

- un bureau de permanences
- une salle d'activités et d'animations collectives
- une salle de réunion

SECTEUR

Canton de Saint-Lizier

PUBLIC ACCUEILLI

Le Relais assistantes Maternelles est un service public accessible gratuitement aux :

- parents ou futurs parents domiciliés sur le canton de Saint-Lizier ;
- parents domiciliés hors canton employant une assistante maternelle domiciliée sur le canton,
- assistantes maternelles agréées domiciliées sur le canton de Saint-Lizier,
- enfants accueillis par ces assistantes maternelles,
- candidates à l'agrément et nourrices non agréées résidant sur le canton de Saint-Lizier,
- toute personne concernée par l'accueil à domicile.

LES FONCTIONS ET LES ACTIVITES DU RELAIS

« Le Relais Assistantes Maternelles a pour objectif d'améliorer les conditions de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Il assure plusieurs fonctions et propose diverses activités au public.

1. Être un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits

PUBLIC	PERMANENCES D'ACCUEIL	ANIMATIONS COLLECTIVES
PARENTS	<ul style="list-style-type: none"> - information sur les modes d'accueil, analyse de leurs besoins et orientation vers le mode d'accueil adapté à leur demande ; - information sur les spécificités du mode d'accueil au domicile d'une assistante maternelle ; - information actualisée sur la législation liée au statut professionnel des assistantes maternelles (lois, décrets, convention collective, circulaires, ...) ; - mise à disposition d'une documentation sur la petite enfance et sur le mode d'accueil au domicile d'une assistante maternelle (revues, ouvrages, textes de lois, classeurs thématiques, guide de l'emploi d'une assistante maternelle, ...) ; - information sur les démarches d'embauche d'une assistante maternelle, accompagnement dans la fonction d'employeur et aide à l'élaboration de documents (modèle de contrat de travail et de contrat d'accueil, fiche de paye, fiche de calcul du salaire mensualisé, volet « Pajemploi », ...) ; - accès aux droits (prestations CAF/MSA, crédits d'impôts, CESU, ...) ; - recensement de l'offre et de la demande d'accueil ; mise en relation avec les assistantes maternelles. 	
ASSISTANTES MATERNELLES	<ul style="list-style-type: none"> - information actualisée sur la législation liée à leur statut professionnel ; - mise à disposition d'une documentation spécialisée ; - accompagnement dans leur profession ; - accès aux droits (contrat de travail, chômage, retraite, protection sociale, fiscalité, ...) ; - recensement de l'offre et de la demande d'accueil ; mise en relation avec les parents. 	Organisation de réunions d'information professionnelle, une fois par mois.
CANDIDATES A L'AGREMENT	<ul style="list-style-type: none"> - information sur les démarches et les conditions d'obtention de l'agrément, sur le statut professionnel, sur les spécificités de la profession, ... 	Intervention dans le cadre des journées « préformation » organisées par le CG 09, auprès des candidates à l'agrément, pour faire connaître les RAM.
PERSONNE CONCERNEE PAR L'ACCUEIL A DOMICILE	<ul style="list-style-type: none"> - information sur les spécificités du mode d'accueil au domicile d'une assistante maternelle ; - information sur la profession, sur les métiers et les formations du secteur petite enfance. 	

2. Être un lieu de rencontres et d'échanges

Le Relais est un lieu où assistantes maternelles, parents et enfants se rencontrent et tissent des liens sociaux. Il permet de rompre l'isolement des assistantes maternelles, il favorise les rencontres et les échanges d'expériences et des savoirs entre professionnelles. Il offre aux enfants un espace d'éveil et de socialisation. Ces rencontres et ces échanges s'organisent principalement dans le cadre des animations collectives proposées par le Relais.

ANIMATIONS COLLECTIVES
- organisation de réunions d'information professionnelle ou de conférence-débat pour les assistantes maternelles ; - accès libre à la salle de jeux et d'animations collectives, 2 matinées par semaine et 2 mercredis par mois ; - organisation d'ateliers et d'activités d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle (ateliers peinture, parcours des découvertes, éveil musical, contes et comptines, ...) ; - organisation de moments festifs (repas, chandeleur, carnaval, semaine du goût, journée nationale des assistantes maternelles, Noël, ...)

3. Être un lieu de professionnalisation et de promotion de la formation continue des assistantes maternelles

PUBLIC	ANIMATIONS COLLECTIVES
ASSISTANTES MATERNELLES	- organisation de réunions d'information professionnelle et de conférences-débats avec des intervenants extérieurs ; - appui à la formation professionnelle continue ;
NOURRICES NON AGREEES	- incitation auprès des nourrices non agréées, à sortir de leur isolement et à demander leur agrément pour une démarche de professionnalisation.

4. Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

**LES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE
SUR LE CANTON DE SAINT-LIZIER
NOVEMBRE 2009**

<p>Mme BENEDETTI Isabelle Village 09160 MONTGAUCH</p> <p>05.61.96.65.06</p>
<p>Mme BORDES Renée 47, route Nationale 09160 PRAT-BONREPAUX</p> <p>05.61.96.63.34</p>
<p>Mme COUILLARD Karine Le Pouech 09160 MERCENAC</p> <p>05.61.66.59.90</p>
<p>Mme DEGEILH Rose-Marie 2, chemin de la Barthe 09160 CAUMONT</p> <p>05.61.66.49.10</p>
<p>Mme FEULLERAT Isabelle Prat Naou 09190 TAURIGNAN-VIEUX</p> <p>05.61.04.77.61</p>
<p>Mme GUILLARD Clotilde 33, Grand rue de Bonrepaux 09160 PRAT-BONREPAUX</p> <p>05.61.96.03.35</p>
<p>Mme LAFFONT Marie-Ange Route de Saleich 09160 MAUVEZIN de PRAT</p> <p>05.61.66.99.42</p>
<p>Mme LOUBET Monique/Claudine 8, Le Moulin 09190 GAJAN</p> <p>T : 05.61.96.48.44 / F : 05.61.04.82.97</p>
<p>Mme MEKKID Lalia 12, chemin Las Clotes 09190 GAJAN</p> <p>05.61.04.99.16 / 08.71.58.09.73</p>
<p>Mme RUIPEREZ Marie-Pierre 1, chemin du Castrum 09160 CAUMONT</p> <p>05.61.66.43.92</p>
<p>Mme SOULA Maryline 33, route Départementale 117 09160 CAUMONT</p> <p>05.61.66.60.71</p>

<p>Mme ACAP Valérie Maubresc 09200 MONTJOIE</p> <p>05.61.66.22.64</p>
<p>Mme AJAS / ADAM Sandrine 5, Rue des Rosiers 09190 SENTARAILLE</p> <p>05.61.66.76.34</p>
<p>Mme ARGENTY Sylvie 5, avenue Fines Gaules 09190 SENTARAILLE</p> <p>05.61.66.20.16</p>
<p>Mme ANTIGNY Marlène 10, chemin des Pyrénées 09190 LORP-SENTARAILLE</p> <p>05.34.14.08.29</p>
<p>Mme BALBERINI Marie-Laure Lotissement du Mendech 09190 LORP-SENTARAILLE</p> <p>05.61.66.30.60</p>
<p>Mme DESCOINS Jeannine Maubresc 09200 MONTJOIE</p> <p>05.61.66.21.40</p>
<p>Mme HARENG Nathalie Chemin de Boulant 09190 SAINT-LIZIER</p> <p>05.61.96.38.41 06.15.61.05.43</p>
<p>Mme MANZONI Laurence Chemin des Vignes 09200 MONTJOIE</p> <p>05.61.66.68.35 / 06.71.09.43.21</p>
<p>Mme SOUQUE Maryvonne 2, avenue Aristide Bergès 09190 LORP-SENTARAILLE</p> <p>05.61.66.59.06</p>

FONCTIONNEMENT DU RELAIS

Le service « Relais Assistantes Maternelles » a été créé en juin 2004 par la Communauté de communes du Bas-Couserans avec la participation de la commune de Caumont. Il bénéficie d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège qui le finance dans le cadre d'une convention de prestation de service, renouvelable tous les 3 ans. Le renouvellement de cette convention est conditionné par l'évaluation des activités du Relais ainsi que par l'élaboration d'un projet de fonctionnement validé par la CAF. Le présent règlement fait partie du projet de fonctionnement du Relais.

Le Relais est également une action cofinancée dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse établi entre la C.A.F. de l'Ariège, la Communauté de communes du Bas-Couserans et la commune de Caumont. La CAF verse un complément de financement pour le fonctionnement du Relais par le biais de ce Contrat.

Le Relais est un service public gratuit qui s'adresse aux parents ou futurs parents, aux assistantes maternelles agréées, aux enfants accueillis par ces assistantes maternelles, aux candidates à l'agrément et à toute personne concernée par l'accueil à domicile, résidant ou travaillant sur la canton de Saint-Lizier.

Les assistantes maternelles qui participent aux activités du Relais, le font dans une démarche volontaire, leur participation n'étant pas obligatoire. Le Relais propose un accompagnement professionnel des assistantes maternelles mais n'assure aucun contrôle. La responsabilité de l'agrément des assistantes maternelles ainsi que l'évaluation des conditions d'accueil à leur domicile relèvent de la compétence du service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de l'Ariège.

Le Relais n'est pas un mode d'accueil des jeunes enfants ni un service employeur des assistantes maternelles. Le Relais n'est pas un service social ni un service juridique. Il n'assure aucun suivi médical, ni social, ni psychologique des enfants.

Les accueils et les activités du Relais se réalisent sur la base des principes fondamentaux de l'accueil du jeune enfant :

**RESPECT, INTERÊT, EPANOUISSEMENT, BIEN-ÊTRE, AUTONOMIE
DE CHAQUE ENFANT.**

➤ FONCTIONNEMENT DES TEMPS COLLECTIFS

• REUNIONS D'INFORMATION PROFESSIONNELLE

Des réunions d'information professionnelle ou des conférences-débats sont organisées pour les assistantes maternelles. Ces réunions sont principalement animées par la responsable du Relais ou par un intervenant extérieur dans le cadre des conférences-débats. Elles sont organisées une fois par mois (hors vacances scolaires), le mardi ou le jeudi soir, entre 19H30 et 21H. Les assistantes maternelles y participent sans obligation et sans inscription préalable.

• JEUX LIBRES

Durant 2 matinées par semaine (mardi et jeudi) et 2 mercredis par mois (2^{ème} et 4^{ème}), le Relais propose un temps d'accueil collectif des enfants accompagnés de leur assistante maternelle. L'accès à cette salle est libre, sans inscription préalable. Les horaires d'arrivée et de départ se réalisent dans les créneaux d'ouverture précisés en page 1.

La liberté de jouer et l'expression de la créativité des enfants sont favorisées, en mettant à leur disposition de nombreux jouets, jeux pédagogiques, livres, matériel d'activités, ... Les adultes, observateurs attentifs, laissent l'initiative aux enfants, proposent, encouragent, mais sans intrusion dans l'espace de jeu, dans l'imaginaire et la créativité des enfants.

• ANIMATIONS COLLECTIVES ET ACTIVITES D'EVEIL

Le Relais propose également des animations et des activités d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Ces activités sont animées, soit par l'animatrice du Relais, soit par un intervenant extérieur. Chaque activité nécessite une inscription préalable et des règles de fonctionnement.

• MOMENTS FESTIFS

De nombreux évènements sont fêtés au Relais avec les assistantes maternelles, les parents et les enfants : chandeleur, carnaval, semaine du goût, journée nationale des asmat, Noël, ...

L'animatrice du Relais est présente durant les temps collectifs et est garante des règles de fonctionnement du lieu. **En l'absence de l'animatrice, la salle du Relais ne sera pas accessible.** Une information sur les jours de fermeture est affichée dans la salle du Relais.

➤ **SECURITE**

L'œil attentif et la surveillance sont la meilleure sécurité des enfants accueillis. Il appartient aux assistantes maternelles et aux parents de rester vigilants et attentifs afin d'assurer la sécurité des enfants.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux ou d'objets pouvant présenter un danger pour l'enfant est interdit.

➤ **RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

Tous les enfants restent sous la responsabilité de leur assistante maternelle durant les temps collectifs. Les parents délivrent une autorisation aux assistantes maternelles pour le transport des enfants et pour la fréquentation de la salle. Une copie de cette autorisation parentale est fournie à l'animatrice du Relais.

Ce type d'accueil collectif fait l'objet d'une couverture responsabilité civile prise en charge par la communauté de communes du Bas-Couserans. En revanche, il appartient aux parents d'être assurés pour les dommages corporels ou matériels que leur(s) enfant(s) pourraient causer à l'occasion de leur accueil au Relais.

L'animatrice est responsable de la gestion du local, du matériel et des fournitures (achats et renouvellement du mobilier et du matériel, achats de fournitures, sécurité, hygiène, ...).

➤ **HYGIENE ET SOINS**

La salle d'accueil collectif est nettoyée 1 fois par semaine (sauf en période de pandémie grippale ; voir ci-dessous). La salle devra être rangée après chaque utilisation, les enfants participant au rangement des jouets et du matériel.

A l'arrivée, sacs et vêtements seront accrochés au vestiaire de la salle d'activités.

Les adultes accompagnateurs enfileront des « surchaussures » mis à disposition par le Relais à l'entrée de la salle. Les chaussures des enfants seront remplacées par des chaussons emportés avec eux.

Une table de change, des lingettes et des mouchoirs en papier sont à la disposition des assistantes maternelles ou des parents qui emmèneront avec eux les couches et une trousse de soins. Les couches usagées seront jetées dans la poubelle prévue à cet effet.

➤ **ENFANTS MALADES, VACCINATION**

Les enfants malades ne seront pas accueillis. La vérification des vaccinations des enfants est assurée par les assistantes maternelles afin de répondre aux exigences de l'accueil en collectivité des enfants.

➤ **GRIPPE H1N1 : INFORMATION ET MESURES D'HYGIENE**

- Affiches sur « Les gestes simples pour éviter les risques de transmission », « Le protocole de désinfection des mains », ...
- Mise à disposition de masques, de solutions hydro alcoolique, de mouchoirs à usage unique.
- Distribution et mise à disposition des dépliants d'information « Conduite à tenir en cas de grippe A (H1N1) ».
- Aération régulière de la salle.
- Rappel systématique du protocole de lavage des mains et de l'utilisation des solutions hydro alcooliques (entre chaque soin effectué aux enfants).
- Lavage et désinfection des jouets, des tissus, des banquettes, des tapis de sols, ...
- Lavage des sols avec le désinfectant, 2 fois par semaine

NE PAS FREQUENTER LE RELAIS EN CAS DES SYMPTÔMES GRIPPAUX OU SI LE CONJOINT DE L'ASSISTANTE MATERNELLE OU UNE PERSONNE DE SON ENTOURAGE FAMILIAL A LA GRIPPE H1N1 ; NE PAS AMENER UN ENFANT AU RELAIS S'IL PRESENTE DES SYMPTÔMES GRIPPAUX.

➤ **COLLATION**

Le Relais met à la disposition des adultes un service de café. Quelques biscuits sont également fournis mais qui devront être consommés avec modération par les enfants. Ce temps de collation ne doit pas se faire au détriment de l'intérêt et de l'éveil de l'enfant. Le service à café sera rangé et nettoyé après chaque utilisation.

➤ **DISCRETION PROFESSIONNELLE**

Les assistantes maternelles et la responsable du Relais doivent faire preuve de discrétion par rapport à ce qui peut être dit ou vécu dans le lieu d'accueil.

➤ **DROIT A L'IMAGE**

La photographie ou la vidéo des enfants accueillis, ainsi que la diffusion des images, ne seront réalisées qu'avec l'autorisation écrite de chaque parent.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le

Le parent employeur

L'assistante maternelle